

Quelque 8 000 feux de forêt se déclarent chaque année au Canada. Les régions les plus vulnérables sont la Colombie-Britannique et les zones de forêt boréale de l'Ontario, du Québec, des Prairies, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les feux de forêt surviennent habituellement de mai à septembre et peuvent causer des dommages étendus et mettre des vies en danger. Sachez quoi faire avant, pendant et après un feu de forêt en suivant les conseils de la Croix-Rouge.



Avant

- Apprenez les techniques de protection contre les incendies et enseignez-les régulièrement aux membres de votre famille. Assurez-vous qu'ils connaissent tous bien la technique qui consiste à « arrêter, se jeter par terre et rouler » si les vêtements prennent feu.
- Installez des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone à chaque étage. Vérifiez-les une fois par mois et remplacez les piles régulièrement.
- Gardez un extincteur dans un endroit facilement accessible.

Pendant

- Fermez toutes les fenêtres et les portes de la maison.
- Recouvrez les entrées d'air, les fenêtres et les autres ouvertures de la maison avec du ruban adhésif ou du contreplaqué.
- Rassemblez vos objets de valeur et gardez votre véhicule de manière à pouvoir quitter votre entrée en marche avant.
- Fermez les tuyaux d'acheminement du gaz propane ou du gaz naturel.
- Allumez les lumières de la maison, de la galerie, du garage et de la cour. À l'intérieur, éloignez des fenêtres les matériaux qui s'enflamment facilement comme les rideaux et les meubles.
- Écoutez les stations de radio de la région afin d'obtenir de l'information à jour sur l'incendie et les routes fermées à la circulation.

Après

- Si vous ne pouvez pas rester dans votre résidence en raison des dommages causés par les flammes, communiquez avec les autorités locales qui pourront vous aider à trouver un logement temporaire.
- Au besoin, communiquez avec votre compagnie d'assurance.
- Vérifiez auprès des autorités locales si vous êtes admissible à un programme d'aide financière en cas de catastrophe.
- Ne regagnez pas votre domicile avant d'en avoir reçu l'autorisation.
- Lors du nettoyage, protégez-vous en portant des bottes, des lunettes de sécurité et des gants en caoutchouc.
- Pour en savoir davantage, veuillez consulter le Guide sur le rétablissement à la suite d'un incendie de la Croix-Rouge.